

Avis voté en plénière du 24 janvier 2017

L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent

Déclaration du groupe CFTC

« Il faut que tout change pour que rien ne change ».

Cette phrase, tirée du roman *Le guépard* est souvent citée pour justifier une démarche de transformations profondes en vue de préserver au final l'essentiel de ce à quoi l'on est attaché.

Précisément parce que notre fonction publique, structurée sur des principes fondateurs toujours actuels, remplit des missions essentielles au bon fonctionnement de notre société, il importe de la faire évoluer, de l'adapter, de la réformer même, au sens exigeant et constructif du terme.

La CFTC rend hommage aux deux rapporteurs de l'avis qui, avec compétence et doigté, ont conduit un exercice difficile dans un temps resserré.

Notre organisation syndicale souligne la pertinence des constats. Elle approuve la plupart des recommandations émises mais regrette que ces recommandations restent en deçà des exigences de notre temps, en particulier celles nées de la révolution numérique et des évolutions technologiques.

Si nous voulons éviter les critiques souvent virulentes et injustes qui accablent notre fonction publique et ses agents, il nous faut sans hésitation passer à la vitesse supérieure.

C'est-à-dire lancer une réflexion sur l'évolution de l'emploi public, accélérer le passage - balbutiant à ce jour - d'une logique de corps à une logique de métier, moderniser les systèmes de rémunération et de retraites, repenser les conditions et la durée du travail, instaurer des concours de recrutement communs aux trois branches de la fonction publique, déployer une DRH centrale dotée de moyens humains importants et de prérogatives fortes.

Pour installer une mobilité, une capacité à la formation et une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences digne de ce nom, il faut promouvoir le compte personnel d'activité.

L'avis que nous examinons contient des recommandations en ce sens, mais trop timides à nos yeux.

Notre organisation regrette que les réflexions sur le rôle de l'encadrement ne soient pas insérées dans le chapitre consacré à la conduite des changements et se trouvent curieusement placées dans le chapitre des responsabilités.

Or, que sont des responsabilités, des missions ou des compétences attribuées à des encadrants sans les moyens et la capacité d'agir ?

La CFTC aurait souhaité que la recommandation numéro 6 soit renforcée, pour donner aux cadres et encadrants un rôle fort dans la conduite des équipes et la gestion des ressources humaines et des carrières, dans l'organisation et le fonctionnement des services.

Plus qu'un débat sur la réduction du nombre de fonctionnaires, notre pays a besoin d'ouvrir sans tarder le chantier de la modernisation de sa fonction publique.

Il faut, assurément, que tout change pour que tout demeure. Et non pas tout conserver en l'état pour que rien ne change.

Le vote de la CFTC en faveur de l'avis se comprend comme une invitation à s'engager dans cette démarche.